

100 POUR 100 2 ROUES
EURL au capital de 7 700,00 euros
Siège social : 682 Route DE L'ISLE SUR SORGUE 84300 CAVAILLON
438 912 347 R.C.S de AVIGNON
(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

DECISION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 874,25 euros de la manière suivante :

- Dotation aux autres réserves : 18 874,25 euros

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 2 juin 2026.

La Gérance

Monsieur Yann GAY

100 POUR 100 2 ROUES

Société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros
Siège social : 682 Route de l'Isle sur Sorgue 84300 Cavaillon
438 912 347 RCS Cavaillon

Comptes annuels

Certifiés conformes

Signé par Yann GAY
Le 3 juin 2026

Signed with  doc_kxq
tx_wr1n9Xn86g16

Exercice clos le 31.12.2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 426	3 311	4 115	5 799
	Fonds commercial	35 956		35 956	35 956
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	46 515	42 837	3 678	4 687
	Autres immobilisations corporelles	113 335	94 648	18 687	6 894
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	10 572		10 572	9 150
	Total de l'actif immobilisé (III)	213 802	140 796	73 006	62 486
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	319 110		319 110	318 295
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	55 692		55 692	16 715
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	279 311		279 311	220 963
	Charges constatées d'avance	314		314	1 700
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	17		17	55
	Total de l'actif circulant (IV)	654 444		654 444	557 729
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		868 247	140 796	727 451	620 215

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	10 572	9 150
(2) dont créances à moins d'un an	345 889	248 528

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	7 700	7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	770	770
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	408 820	267 199
	Report à nouveau		109 917
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 874	31 704
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		436 164	417 290
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	85 880	47 169
	Emprunts et dettes financières divers (2)	48 813	10 458
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 482	107 847
	Dettes fiscales et sociales	19 112	37 451
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		291 287	202 925
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		727 451	620 215
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		18 874,25	31 703,51
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		268 205	169 940
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	927 960		927 960	915 163
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	141 817		141 817	136 148
	Montant net du chiffre d'affaires	1 069 777		1 069 777	1 051 312
	Production stockée				
	Production immobilisée			13 185	
	Subventions			1 667	1 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				263
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			14 194	800
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation				1 098 823	1 053 875
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			731 073	711 067
	Variation de stocks			(815)	(10 031)
	Achats de matières et autres approvisionnements			456	857
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			143 255	137 644
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 036	13 986
	Salaires			148 635	147 235
	Cotisations sociales			29 469	24 485
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 674	7 103
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			2 226	1 074
Total des charges d'exploitation				1 073 010	1 033 420
RESULTAT D'EXPLOITATION				25 813	20 455
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 813	20 455
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	11	
	Total des produits financiers	11	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	3 613	2 305
	Total des charges financières	3 613	2 305
	RESULTAT FINANCIER	(3 602)	(2 305)
	RESULTAT COURANT avant impôts	22 211	18 151
	Produits exceptionnels		20 000
	Charges exceptionnelles		724
RESULTAT EXCEPTIONNEL			19 276
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		3 337	5 723
Total des produits		1 098 834	1 073 875
Total des charges		1 079 960	1 042 171
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 874	31 704
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **727 451** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 098 834** euros et un total **charges** de **1 079 960** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **18 874** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/04/2026 par le dirigeant de la société.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Règles et Méthodes Comptables

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06, sont insérés en fin d'annexe.

Faits marquants de l'exercice

/

Evènements postérieurs à la clôture

/

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques, les licences ainsi que les fonds de commerce.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée

Règles et Méthodes Comptables

d'utilité prévue, de 12 mois à 5 ans.

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant une dépréciation en complément des amortissements.

Logiciels :

Les logiciels créés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Néanmoins, correspondant à des dépenses de développement, ils sont inscrits à l'actif lorsque certaines conditions sont respectées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon les plans suivants :

- Constructions,	Linéaire 10 à 80 ans,
- Agencements et aménagements,	Linéaire 5 à 30 ans,
- Installations techniques,	Linéaire 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage,	Linéaire 3 à 20 ans,
- Matériel de transport,	Linéaire 5 à 10 ans,
- Matériel de bureau,	Linéaire 3 à 10 ans,
- Mobilier,	Linéaire 3 à 10 ans.

Stocks et en cours

Marchandises :

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Ils sont valorisés au coût moyen pondéré de l'année.

Produits fabriqués et encours :

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Il sont valorisés au coût pondéré de l'année.

Dépréciation :

Règles et Méthodes Comptables

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Engagement de retraite (régime à prestations définies)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Provisions réglementées

/

Litiges

/

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Règles et Méthodes Comptables

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Effectif

L'effectif moyen de la société pour 2025 s'élève à 5 ETP (femmes: 0 ETP, hommes: 5 ETP).